



1er rallye régional des Salines

2 tracés
3 passages
6 Communes

Règlement Particulier

13 & 14 Avril 2019



50290 Bricqueville sur Mer

1^{er} Rallye Régional des Salines 13 & 14 avril 2019

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès réception du visa de la FFSA
Ouverture des engagements : Dès réception du visa de la FFSA
Clôture des engagements : **Lundi 1^{er} Avril 2019 à 23h59**
Parution du carnet d'itinéraire : **Samedi 13 Avril 2019 à 8h00**
Lieu : **Entreprise MGC GASTEBOIS - ZA Clos de la Mare - 50290 BRÉHAL**
Date et heures des reconnaissances : **Samedi 13 Avril 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

ÉTAPE 1 :

Vérifications administratives : **Samedi 13 avril 2019 de 8h00 à 18h00**
Lieu : **Entreprise MGC GASTEBOIS - ZA Clos de la Mare - 50290 BRÉHAL**
Vérifications techniques : **Samedi 13 avril 2019 de 13h30 à 18h30**
Lieu : **Garage RENAULT – G. OLIVIER - ZA Clos de la Mare - 50290 BRÉHAL**
Heure maximale d'entrée en parc fermé : **Samedi 13 avril 2019 suivant le timing horaire**
Lieu : **CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer**
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Samedi 13 avril à 17h30**
Lieu : **Bâtiment central du CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer**
Publication des équipages admis au départ : **Samedi 13 avril 2019 à 19h30**
Lieu : **CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer**
Publication des heures et ordres de départ : **Samedi 13 avril 2019 à 19h30**
Lieu : **CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer**
Briefing des pilotes : **Remis écrit lors des vérifications administratives**

ÉTAPE 2:

Départ : **Dimanche 14 avril 2019 du 1^{er} concurrent à 8h30**
Lieu : **CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer**
Publication des résultats partiels : **au panneau d'affichage, si possible après la 1^{ère} section,**
..... **donnant l'ordre des départs des 2 autres sections**
Arrivée à : **Voir timing théorique en annexe 1**
Lieu : **CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer**
Vérification finale : **Dimanche 14 avril 2019**
Lieu : **Garage RENAULT - G. OLIVIER - ZA Clos de la Mare - 50290 BRÉHAL**
Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**
Publication des résultats du rallye : **Dimanche 14 avril 2019**
..... **15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent**
Remise des prix : **Dimanche 14 avril 2019**
Lieu : **CAMPING DE LA VANLÉE 50290 - Bricqueville sur Mer**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de BASSE NORMANDIE organise le

1^{ER} Rallye Régional des Salines 2019

en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 17/1/19 sous le numéro 7 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 63 en date du 17/1/19

Comité d'Organisation

Président : **BROUTÉ Willy**
Secrétariat du Rallye : **MGC GASTEBOIS**
Adresse : **ZA CLOS DE LA MARE 50290 BRÉHAL**
Téléphone : **BROUTÉ Willy au 06.25.08.28.62 / GASTEBOIS Catherine au 06.83.87.42.80**
Mail : **a.c.salines@orange.fr**
Permanence du Rallye : **Samedi 13 avril 2019 de 8h00 à 20h00**
Lieu : **Entreprise MGC GASTEBOIS - ZA Clos de la Mare - 50290 BRÉHAL**
..... **Dimanche 14 avril 2019 de 8h00 à 20h00**
Lieu : **Bâtiment central du CAMPING DE LA VANLÉE - 50290 Bricqueville sur Mer**

Organisateur technique

Nom : **L'association AUTOMOBILE CLUB des SALINES (A.C.S.)**
Adresse : **HÔTEL DE VILLE – 1 Place de la Mairie – 50290 BRICQUEVILLE sur MER**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs

Président : **QUERU Sylvie (14919 – 1314)**
Membres : **DE LA RIVIERE Jacques (12643 – 1318)**
..... **LE MASLE Danielle (1057 – 1314)**
Directeur de Course Général : **MATHIOT Edouard (208309 – 1317)**
Directeur de Course Adjoint au PC : **GIRARD Roger (23809 – 1315)**
..... **CORDEL Annie (1568 – 1305)**
Directeur de Course Départ Spéciales : **JOSSE Jean Denis (**
..... **HELVE Francis (1752 – 1305)**
..... **QUETRON Gérard (**
.....
Médecins : **Docteur DE LIMA MARTIN Victor (**
..... **Docteur ZARB Michel (**
Commissaires Techniques : **LEGROS Didier (118481 – 1305)**
..... **OLIVIER Claude (16353 – 1303)**
.....

Chargés des relations avec les concurrents : MAWDSLEY Myriam (11115 – 1303)
.....
Chronomètres : LEBOISSELIER Michel (
..... LEROUX Sophie (
..... BRIARD André (4598 – 1305)
..... ERNOUF Marilyne (235912 – 1305)
..... JOSSE Béatrice (
Responsable des commissaires : ROHÉE Christophe
Nombre de Postes de Commissaires : ES 1-3-5 : 5 Postes soit 1 ou 2 par postes
..... ES 2-4-6 : 5 Postes soit 1 ou 2 par postes
Nombre d'Ambulance (Médical art 2.1.1): 1 par ES

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye Régional des SALINES 2019 compte pour : Coupe de France 2019, Coefficient 2
..... Le Challenge de l'ASA Basse Normandie 2019
..... Le Championnat de la Ligue Régional du Sport Automobile de Normandie 2019

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne, qui désire participer au **1er Rallye Régional des SALINES 2019**, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avec le règlement de **310 €**, avant le **Lundi 1^{er} avril 2019 à 23h59**

Entreprise MGC GASTBOIS ZA CLOS DE LA MARE 50290 BRÉHAL Portable : 06.83.87.42.80	BROUTÉ Willy a.c.salines@orange.fr Portable : 06.25.08.28.62
--	---

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum et 45 voitures minimum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés avec points d'eau et électricité ainsi que des sanitaires :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Tout concurrent forfait avant la publication de la liste des engagés sera intégralement remboursé. Après, il sera retenu 20%. Les cas particuliers seront étudiés par l'organisateur technique sur demande écrite de l'intéressé.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au : **CAMPING DE LA VANLÉE à Bricqueville sur Mer**
L'accès au parc d'assistance sera limité à : **1 Camping-car ou caravane par équipage engagé**
..... **1 Camion d'assistance par équipage engagé**
..... **1 Véhicule de reconnaissance par équipage engagé**

Le Camping-car ou la Caravane devra obligatoirement être déclaré lors de votre demande d'engagement via le formulaire spécifique. Tous véhicules non déclarés au moment de votre engagement ne pourront pénétrer sur le parc d'assistance durant le week-end.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le parc plateaux se situera : **Entreprise MGC GASTEBOIS - ZA Clos de la Mare - 50290 BRÉHAL**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont le CHALLENGE BASSE NORMANDIE
Les autres seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye Régional des SALINES 2019 représente un parcours de 135,05 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,95 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1, ES 3, ES 5 de 6,65 km
..... ES 2, ES 4, ES 6 de 6,00 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe 1.

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P. 3 passages au maximum seront autorisés dans chacune des spéciales.

6.2.5P. Les reconnaissances auront lieu le : **Samedi 13 avril 2019 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11P. Les commissaires de route porteront une combinaison blanche ou orange (à défaut une chasuble) et les bénévoles de l'organisation auront une chasuble de l'organisation.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Les coupes ne sont pas cumulables en groupe et classe.

La remise des coupes se déroulera le dimanche 14 avril 2019, 30mn après l'arrivée du dernier.

Les palmarès pourront être retirés 30mn après le délai de réclamation au PC, situé dans les locaux au centre du camping de LA VANLEE de BRICQUEVILLE sur MER.

Les prix en chèques seront envoyés par voie postale la semaine 16 / 2019.

	GENERAL	CLASSE
1 ^{ER}	350 €	310 € (de 1 à 5 partants)
2 ^{EME}	250 €	180 € (de 6 à 9 partants)
3 ^{EME}	200 €	125 € (de 10 à 14 partants)
4 ^{EME}		100 € (de 15 à 18 partants)

Dans les classes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués.

Les prix des classes suivantes seront regroupés :

N2 et N2 série; R1A et R1B; R2B et R2C; R3 C, T et D

Chaque commissaire recevra une indemnité financière.

Tous les renseignements et résultats sur le site de l'Asa de Basse Normandie

www.asacbn.com

1er RALLYE Régional des SALINES

Le 13 et 14 Avril 2019



A remplir et à retourner par **courrier avant le 1 Avril 2019 MINUIT** (cachet de la poste faisant

foi) à : **Entreprise MGC GASTEBOIS - ZA CLOS DE LA MARE - 50290 BRÉHAL**

Tél : 06.83.87.42.80 / Tél : 06.25.08.28.62 Mail : a.c.salines@orange.fr

Date de Réception :	
Cachet de la poste :	

VÉHICULE ENGAGÉ			
Titulaire C.G.			
Marque			
Modèle			
Turbo	OUI		NON
Cylindrée			
GROUPE		Classe	
Immatriculation	N°		
Fiche Homologation	N°		
Passeport Technique	N°		
Je soussigné :			
Autorise :			
A piloter mon			
Signature du propriétaire :			

MONTANT DE L'ENGAGEMENT
310 Euros avec la publicité organisateur
 620 Euros sans la publicité organisateur

Chèque à l'ordre de :
Automobile Club des Salines (A.C.S.)

Fait à :	
Le :	

	1er PILOTE			2ème PILOTE				
NOM								
Prénom								
Pseudonyme		Sexe :	F	M		Sexe :	F	M
Date de Naissance								
Lieu de Naissance								
Adresse								
Code Postal / Ville								
Adresse Email								
Téléphone	Domicile :		Portable :	Domicile :		Portable :		
Permis de conduire	Numéro :			Numéro :				
	Délivré le :			Délivré le :				
	à :			à :				
Licence	Numéro :		Cat :	Numéro :		Cat :		
Code Ligue / ASA :								

Numéro de Portable embarqué dans la voiture : 06.

Signature		
-----------	--	--

	NUMÉRO	GROUPE	CLASSE	Règlement	Visa Admin.	Visa Technique
Réserver à l'Organisation				Chèque		
				Espèces		



Nous concurrents, reconnaissons avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur de la FFSA et connaître le règlement particulier de l'épreuve. Nous certifions être en possession de notre permis de conduire le jour de l'épreuve et être titulaire d'une licence en cours de validité. De part nos signatures, nous déclarons que les informations portées sur cette demande d'engagement sont sincères et véritables.



1er RALLYE Régional des SALINES

Le 13 et 14 Avril 2019

Pour une question d'organisation, merci de remplir ce formulaire avec la demande d'engagement

A retourner par courrier avant le 1 Avril 2019 MINUIT (cachet de la poste faisant foi) à :

Entreprise MGC GASTEBOIS - ZA CLOS DE LA MARE - 50290 BRÉHAL

Tél : 06.83.87.42.80 / Tél : 06.25.08.28.62 Mail : a.c.salines@orange.fr

Véhicules ayant accès au parc Assistance

Camping-Car ou Caravane

Immatriculation

Camion Assistance

Immatriculation

Véhicule de reconnaissance

Immatriculation

Nom du Concurrent ou du pilote

NOTA : Le Concurrent ou le pilote sera responsable des dégradations occasionnées par ses accompagnants.

Fait à :

Le :